



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Internet

Question orale n° 473

Texte de la question

Mme Nicole Ameline attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le manque manifeste d'ingénieurs et de développeurs *web* dans notre pays. Lors de la présentation de la stratégie numérique pour l'Europe, la Commission européenne n'a pas manqué de rappeler que 900 000 emplois numériques vacants n'étaient pas pourvus. Malgré un taux de chômage élevé (12 % dans la zone euro), l'Europe peine à pourvoir ces emplois dans le secteur en croissance des technologies de l'information à cause d'une pénurie de profils très qualifiés. L'OIT constate elle aussi « l'inadéquation des compétences » qui semble s'accroître en Europe depuis la crise financière de 2008-2009. Dans une étude de novembre 2013 commandée par l'Union européenne, 40 % des entreprises évoquent des difficultés de recrutement de profils qualifiés. En France, la sous-exploitation de ce potentiel pourrait générer des coûts économiques et sociaux importants, car malheureusement notre pays ne déroge pas au constat européen. Des écoles privées et gratuites, telles que l'école 42 ou la *Web académie* de Epitech naissent afin de répondre à l'insuffisance de l'offre des universités et des centres de formation tant en nombre de personnes formées qu'en qualité des contenus. Il y a donc urgence et la France doit être maintenant en capacité de répondre aux attentes des entreprises, pour les jeunes, et au service de la croissance. Dans sa circonscription, le pôle TES (Transactions électroniques sécurisées) est un pôle national de tout premier plan qui fait de la Basse-Normandie, avec tous les acteurs qu'elle fédère, une région numérique, pionnière du sans-contact. Aussi, elle demande quelle stratégie la France est-elle en mesure d'apporter pour permettre la formation urgente de dizaine de milliers d'ingénieurs *web* qui font aujourd'hui cruellement défaut à notre pays.

Texte de la réponse

DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT DANS LE SECTEUR DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

M. le président. La parole est à Mme Nicole Ameline, pour exposer sa question, n° 473, relative aux difficultés de recrutement dans le secteur de l'économie numérique.

Mme Nicole Ameline. Madame la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, la montée angoissante du chômage appelle des initiatives dans de nouveaux secteurs d'activité créés par l'innovation.

Or, le constat est préoccupant. Lors de la présentation de la stratégie numérique pour l'Europe, la Commission européenne n'a pas manqué de rappeler que 900 000 emplois numériques n'étaient pas pourvus. Malgré un taux de chômage élevé – 12 % dans la zone euro –, l'Europe peine donc à pourvoir ces emplois, pourtant d'avenir, dans un secteur en croissance, à cause d'une pénurie de profils très qualifiés.

Même constat de la part de l'Organisation internationale du travail, qui déplore « l'inadéquation des compétences » qui semble s'accroître en Europe. Dans une étude de novembre 2013 commandée par l'Union européenne, 40 % des entreprises évoquent des difficultés de recrutement dans ce domaine. En France, 40 000 emplois manquent chaque année dans ce secteur pourtant très intéressant pour les jeunes générations : la

sous-exploitation de ce potentiel a des coûts économiques et sociaux importants, car malheureusement notre pays ne déroge pas au constat. Des écoles privées et gratuites, telles que l'école 42 ou la Web-académie d'Epitech, naissent afin de répondre à l'insuffisance de l'offre des universités et des centres de formation, qu'il s'agisse du nombre des personnes formées ou des contenus. Il y a donc une urgence et la France doit être maintenant en capacité de répondre à ces attentes, pour les jeunes et pour la croissance.

Le Gouvernement vient d'annoncer le financement de partenariats pour le développement d'une filière économique de contenus numériques. Aussi, peut-on connaître plus précisément les modalités de ces financements ? Quelle stratégie la France est-elle en mesure de mettre en œuvre et quel soutien peut-elle apporter aux territoires qui, comme le mien, en pays d'Auge, souhaitent véritablement soutenir une filière globale appuyée sur le pôle de compétitivité TES ? Comment aider la France à relever ce défi ?

J'évoquerai également la dimension du genre : les femmes peuvent représenter une force active dans ces nouvelles industries de pointe.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé de la ville.

M. François Lamy, ministre délégué chargé de la ville. Je vous prie d'excuser Geneviève Fioraso, qui est actuellement en Turquie avec le Président de la République et qui m'a chargé de vous répondre.

Le numérique est une filière qui représente un fort potentiel de création d'emplois qualifiés : cette filière a diffusé ces trois dernières années environ 100 000 offres d'emploi, dont 90 % de contrats à durée indéterminée, pour un recrutement majoritairement de bac + 2 à bac + 5.

Selon le contrat d'étude prospective réalisé en 2013 par la branche, les effectifs globaux de la filière devraient augmenter de plus de 35 000 emplois d'ici 2018, ce qui représente 7 000 emplois nouveaux par an dans l'industrie et les services : métiers du Web, de l'e-commerce, de l'édition logicielle, des services numériques, du conseil en technologie...

En France, comme dans toute l'Europe, il existe toutefois des difficultés importantes de recrutement dans certains métiers numériques, vous l'avez souligné. Répondre à cette situation constitue un enjeu majeur pour l'enseignement supérieur, qui a déjà formé 40 000 étudiants dans ce secteur. C'est un enjeu pour la formation tout au long de la vie des salariés et la reconversion des demandeurs d'emploi.

Deux constats s'imposent. Le premier, c'est que pour les études de bon niveau scientifique, le nombre de diplômés est insuffisant par rapport à la capacité d'insertion professionnelle de la filière. Il faut donc attirer d'avantage d'étudiants dans les cursus existants, en particulier les jeunes filles, trop peu présentes.

Le second constat, c'est que, s'agissant des métiers les plus récents, nécessitant des compétences à la frontière de la technologie et des usages, l'offre de formation doit être davantage définie et structurée.

C'est l'un des trois premiers chantiers du comité Sup'emploi, présidé par deux chefs d'entreprise et mis en place il y a un mois par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Son but est d'aboutir à des propositions concrètes avec quatre objectifs : améliorer la définition des besoins professionnels, renforcer la co-conception des formations entre acteurs de l'enseignement supérieur et entreprises, apporter des réponses dans l'accompagnement des salariés tout au long de leur carrière dans un secteur aux évolutions technologiques rapides, et enfin, féminiser la profession.

L'enseignement supérieur en formation étudiante et continue s'est ainsi résolument engagé à adapter son offre de formation à tous les métiers du numérique, au service de l'emploi et de la compétitivité de notre pays.

M. le président. La parole est à Mme Nicole Ameline.

Mme Nicole Ameline. Merci, monsieur le ministre délégué. Nous faisons le même constat, mais nous avons besoin dans ce domaine, comme en d'autres, d'actes concrets avec des objectifs de résultats, compte tenu de l'urgence.

Je voudrais également appeler votre attention sur l'intérêt d'avoir des stratégies de territoire. Je suis prête à conduire une expérimentation pour qu'à l'échelle d'un territoire on trouve l'ensemble des formations, en intégrant aussi l'orientation professionnelle. Aujourd'hui, en effet, ces métiers nouveaux ne sont pas suffisamment promus au sein des établissements. Or, les métiers de codeur ou de programmeur sont des métiers d'avenir. J'insiste donc sur ce défi français et sur l'importance de se montrer extrêmement réactif.

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Ameline](#)

Circonscription : Calvados (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 473

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 janvier 2014](#), page 541

Réponse publiée au JO le : [29 janvier 2014](#), page 1045

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [21 janvier 2014](#)